

## Un fonctionnement souple

- Vous avez plus de 65 ans ou vous avez moins de 65 ans mais vous souffrez d'un handicap
- Vous rencontrez des difficultés constantes ou ponctuelles pour préparer vos repas.

Pour la livraison  
de vos repas  
à domicile



### La Barre de Monts

Livraison le matin

**Lundi** : repas de lundi et/ou mardi

**Mercredi** : repas de mercredi et/ou jeudi

**Vendredi** : repas de vendredi et/ou samedi  
et/ou dimanche

### Saint Jean de Monts

Livraison l'après-midi

**Lundi** : repas de mardi et/ou mercredi

**Mercredi** : repas de jeudi et/ou vendredi

**Vendredi** : repas de samedi et/ou dimanche  
et/ou lundi

### Notre Dame de Monts et Le Perrier

Livraison le matin

**Mardi** : repas de mardi et/ou mercredi

**Jeudi** : repas de jeudi et/ou vendredi

**Samedi** : repas de samedi et/ou dimanche  
et/ou lundi

## Informations

Depuis 1990, l'association Repas Domicile Service, vous propose la livraison de repas à domicile avec la contribution des communes.

### Vous avez le choix entre :

- 2 entrées, 2 plats, un fromage ou laitage et 2 desserts.
- Potage de 25 cl possible en supplément.
- Plat ou entrée et plat ou plat et dessert pour le soir en supplément.
- Pain possible en supplément
- Repas pauvres en sel ou en sucre selon régime.



Nous vous offrons la possibilité  
de modifier, suspendre ou  
annuler votre commande

Sans frais en respectant un délai  
de prévenance de 4 jours.

Le service pourra être réactivé si  
vous en faites la demande.



Repas  
Domicile  
Service

02.51.59.15.16

rds.saintjeandemonts@gmail.com

www.repasdomicileservice.fr



6 rue des Essepes

85160 Saint Jean de Monts

## Pour souscrire à notre service

- ✓ Une fiche de renseignements
- ✓ Une cotisation annuelle de 5 €
- ✓ Un certificat médical
- ✓ Un RIB pour le prélèvement

## Une facturation claire

- La facture vous parvient chaque fin de mois.
- Le prélèvement s'effectue le 15 du mois suivant
- Le repas est facturé 9,30 € après participation communale
- Le potage supplémentaire est facturé 0,70 €
- Le plat supplémentaire est facturé 5,95 €
- Le plat et dessert supplémentaire est facturé 7,30 €
- La baguette de pain en supplément est facturée au prix du boulanger
- *Le repas est facturé 12,40 € pour les personnes en résidence secondaire.*

\* Ces tarifs sont révisables au 1er janvier de chaque année.

\* Un crédit d'impôt est possible (selon la réglementation en vigueur).

Sur présentation du certificat médical obligatoire chaque commune participe financièrement à hauteur de 3,10 € par repas.

La prestation peut également être financée en partie par le Conseil Départemental dans le cadre de L'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) ou par votre caisse de retraite principale.

## Choisissez la fréquence de vos commandes

- 1 jour/semaine
- 1 jour sur deux
- Tous les jours
- Uniquement le week-end

**Les secrétaires vous accueillent :**  
Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

De 9h à 12h et de 13h30 à 17h.  
(visite à domicile sur rendez-vous)

## Un repas équilibré

- ✓ Des repas « fait maison » favorisant les produits locaux et de saison
- ✓ Des plats variés établis par des diététiciennes
- ✓ Des régimes adaptés aux besoins sur demande
- ✓ Une équipe de cuisine 100 % vendéenne



## Un accompagnement personnalisé

Les repas sont livrés par des personnes qualifiées (aides à domicile de l'ADMR). Elles vous apportent votre repas et vous accompagnent dans votre quotidien. Elles sont à votre écoute et participent à coordonner au mieux vos besoins avec les autres professionnels du domicile.

